



SAULDRE ET SOLOGNE INFO



1

DECEMBRE 2018



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes



Animée par un esprit communautaire grandissant, la Communauté de communes Sauldre et Sologne définit peu à peu son projet de territoire, au travers d'une palette de compétences importantes telles que le développement économique, la programmation culturelle, l'environnement, le tourisme, les relais assistantes maternelles, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, les services aux personnes.

Un nouveau logo a été créé pour porter cette ambition. Fort d'être la signature graphique des valeurs et de l'esprit de la Communauté de Communes, ce nouveau logo se veut dynamique, attractif, identifiable, porteur d'avenir et d'ouverture.

Qui aurait pu parier pour une si belle réussite de la saison culturelle en 2018 ? Chaque partenaire a rencontré de nouveaux publics qui ont adhéré aux propositions artistiques de qualité partout sur le territoire intercommunal. Le point d'orgue de la saison a été le très beau concert de l'Orchestre symphonique de la Région Centre organisé à Ivoy le Pré le 30 septembre.

La communauté de communes s'est dotée d'outils et de moyens conséquents afin d'aider les créations, les reprises et les croissances d'entreprises, elle est désormais propriétaire de cinq zones d'activités. Elle investit massivement pour le déploiement du numérique et de la fibre optique sur le territoire de la communauté, consciente qu'une bonne connexion Internet est devenue indispensable pour le développement économique et social de notre territoire.

Malheureusement, la collectivité a été contrainte d'arrêter les travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie suite à la découverte de déchets en grande quantité dans le sol. Nous nous attachons désormais à trouver un terrain accessible afin de reprendre le projet au plus vite et vous permettre d'utiliser une déchèterie moderne, pratique

et sécurisée qui permettra de mieux trier et de plus recycler. Afin d'avoir une gestion plus efficace de la déchèterie, la Communauté de communes a d'ores et déjà repris la gestion de celle-ci avec son propre personnel depuis le 1er octobre.

Notre collectivité porte une attention toute particulière aux jeunes. Elle souhaite rendre le relais des assistantes maternelles plus mobile afin de bénéficier à l'ensemble des communes, elle organise désormais un séjour pour les jeunes durant l'été ainsi qu'une journée de rencontre entre les centres de loisirs très prisée de nos enfants.

L'union est une force, la mise en commun des moyens, le partage des compétences et expériences doivent nous permettre de concrétiser des projets ambitieux.

En cette fin d'année, au nom du Conseil communautaire, je vous présente, ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes ainsi que mes meilleurs vœux de santé, de joie et de fraternité.

Laurence RENIER

Présidente de la Communauté de communes Sauldre et Sologne



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Directeur de la publication :
Laurence RENIER
Graphisme : Bruno Renaudet
Imprimeur : Imprimerie giennoise
Tirage : 8 000 exemplaires
Photo : CDC
Tél CDC : 02 48 73 85 22
Mail CDC : contact@sauldre-sologne.fr



3 BILAN DE LA SAISON CULTURELLE



4 DISPOSITIFS D'AIDES ECONOMIQUES

5 COWORK'IN

5 DEPLOIEMENT DE LA FIBRE



6 LE POINT SUR LA DECHETERIE

6 AIDE FINANCIERE AUX TRAVAUX

7 SPANC



8 LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

8 SEJOUR ETE JEUNES





BILAN 1^{ERE} SAISON CULTURELLE

Pour la première fois en 2018, une programmation culturelle intercommunale a vu le jour. Elle est le fruit d'un travail partenarial, regroupant les différents acteurs culturels du territoire : écoles de musique, bibliothèques, organisateurs d'évènements, cinémas, musées, municipalités, et monde éducatif.

Sous l'impulsion de la Communauté de communes Sauldre et Sologne, dont le but est de permettre à tous un accès à la culture sur l'intégralité du territoire, une programmation de qualité et diversifiée (théâtre, musique, danse, chanson, cinéma, lecture) a été mise en œuvre et proposée à la population.

Le thème de cette première saison : la rencontre !

La saison culturelle 2018 a reçu le soutien financier des communes, des associations, de la Région Centre-Val de Loire, et du Département du Cher pour une diffusion dans les salles et lieux patrimoniaux de nos communes.



Conscients que la culture nous rassemble, et contribue à l'épanouissement individuel, notamment des plus jeunes, nous mettons tout en œuvre pour vous présenter des spectacles, des films, des rencontres, des projets de qualité. Le thème de la saison culturelle 2019 : la voix !

RDV le jeudi 3 janvier prochain à 18h30
au cinéma l'Argentis
à Argent sur Sauldre
pour sa présentation et son
lancement officiel

+4,8%

(SOURCE ACROSS)

+4,8% (source Across)

Depuis 2014, les effectifs employés en Saultre et Sologne ont augmenté de 4,8% portés notamment par la reprise des embauches dans le secteur industriel.

Les dispositifs d'aides économiques aux entreprises en action

La Communauté de Communes Saultre et Sologne et la Région Centre-Val de Loire ont signé, début 2018, une convention en faveur du développement économique.

Grâce à ce partenariat, la Communauté de Communes a pu mettre en place des aides en matière d'immobilier et pour les TPE (Très Petites Entreprises). À l'heure actuelle, 6 structures du territoire ont déjà bénéficié de ces accompagnements financiers, retrouvez ici le témoignage de 2 d'entre elles :

L'Épicerie Chapelloise

Madame PETITHOMME a ouvert une épicerie à La Chapelle-d'Angillon permettant aux habitants de retrouver un commerce alimentaire de proximité. Des livraisons à domicile sont également proposées. La CdC a accompagné ce projet dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE » à hauteur de 3 800€ pour le financement des travaux d'aménagement et de rénovation intérieur du local.

Merrain Camille Gauthier

Située à Méry-ès-Bois, l'entreprise Merrain Camille Gauthier fabrique, comme son nom l'indique, des merrains, c'est-à-dire les morceaux de bois fendus constituant un tonneau. Pour garantir la qualité des merrains, la construction d'un nouveau bâtiment dédié au contrôle était nécessaire. L'entreprise a donc été accompagnée par la CdC via l'attribution d'une subvention de 6 064€ dans le cadre du dispositif « Aide à l'immobilier » et sera également soutenue par la Région Centre-Val de Loire.

Pratique : Merrain Camille Gauthier
31 route des Petites Bruyères à Méry-ès-Bois



Pratique : L'Épicerie Chapelloise - 1 rue Eudes de Sully à La Chapelle-d'Angillon

**Vous avez un projet ?
la Communauté de Communes
peut vous accompagner !**

Vous souhaitez créer votre entreprise, reprendre une société existante ou développer votre structure, la Communauté de Communes Saultre et Sologne et ses partenaires sont là pour vous accompagner. En fonction de vos besoins : opportunités de reprises, meilleure connaissance du marché local, identification d'un local ou un terrain pour s'implanter, recherche de financements... la Communauté de Communes est à vos côtés alors n'hésitez pas à la solliciter.

Contact :

**Sylvain GAGEAT - développeur
économique - Tél. : 02.48.73.85.22**
conomie@saultre-sologne.fr



Signature d'un partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher et la Communauté de communes Saultre et Sologne.

Cowork'in Aubigny,

ouverture du premier espace de coworking du Cher nord

Toutes celles et ceux qui souhaitent travailler dans un endroit ayant une bonne connexion internet, convivial, fonctionnel et ainsi rompre l'isolement qui est souvent au cœur des préoccupations des entrepreneurs peuvent maintenant se rendre à l'espace de coworking d'Aubigny-sur-Nère.

Créé par le syndicat de Pays Sancerre Sologne, ce lieu est également un espace de rencontre et d'échanges entre indépendants, créateurs, télétravailleurs pour croiser les compétences de chacun et faire naître de nouveaux projets.

Dans le détail, le local albinien propose trois bureaux privatifs, une salle de réunion et dix postes de travail en « open space » pour faciliter les échanges. Pour accéder au lieu il est nécessaire d'adhérer à l'association (60€ par an) et de s'acquitter de 10 à 45€ par mois en fonction du type d'espace ciblé.

Le coworking accueille également un Fab-Lab géré par Christophe THUILLIER pour découvrir les techniques et les applications de l'impression 3D.

C'est notamment de ce Fab-Lab que sortent les « Louisette » mascottes porte-clés d'Aubigny-sur-Nère.

Pratique :

**Cowork'in Aubigny - 27 ter avenue de l'Hippodrome de Vogüé, Aubigny-sur-Nère
coworkinaubigny@gmail.com - Tél. : 06.12.54.62.03**



L'association compte déjà 22 adhérents.

L'Adie, réaliser ses projets professionnels grâce au micro-crédit

Les banques refusent parfois d'accorder des prêts, c'est pourquoi recourir à l'Adie peut être une solution. L'Adie aide les personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires en leur permettant de concrétiser leur projet professionnel grâce à des micro-crédits. Toutes les activités professionnelles et les dépenses liées peuvent être financées via deux types de micro-crédits : un professionnel pour la création ou le développement d'entreprise (jusqu'à 10 000€) et un personnel (jusqu'à 5 000€) en lien avec la mobilité et dans le cadre du maintien dans un emploi salarié (achat de véhicule, permis, etc.).

**Pratique : Permanences de l'Adie à la Maison de l'Emploi, 27 av. de la gare, à Aubigny-sur-Nère
le troisième mardi de chaque mois sur rendez-vous au 06.16.17.40.35**

Déploiement du numérique et de la fibre optique



La Communauté de communes Sauldre et Sologne participe au financement de la première phase de la montée en débit et du déploiement de la fibre optique sur le territoire à hauteur de 870 000€. Les travaux ont débuté cet été.

Arrêt du projet d'extension de la déchèterie

En raison de la découverte de nombreux déchets enfouis sur le site prévu pour l'extension de la déchèterie intercommunale lors du début des travaux en mai dernier, les élus communautaires ont pris la décision de renoncer à la poursuite du projet d'agrandissement de la déchèterie actuelle. Le surcoût lié à la dépollution partielle du site et au maintien de la stabilité du sol aurait été trop élevé pour le budget de la Communauté de communes.

Ce projet envisagé dès 2015 avait obtenu toutes les autorisations nécessaires des services concernés et bénéficiait de soutiens financiers permettant d'en assurer le financement. En dépit d'une enquête publique, d'une étude d'impact et de nombreux articles de presse il n'a jamais été porté à la connaissance des élus de la communauté de communes la présence de ces déchets.

Les élus et les services s'attachent désormais à la constitution d'un nouveau projet de déchèterie, indispensable au bon fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets sur le territoire.



Vente de composteurs

- composteur de 400L : 20€
- composteur de 600L : 30€
- Kit d'extension pour passage de 400 à 600L : 10€ (livré avec un bio-seau)

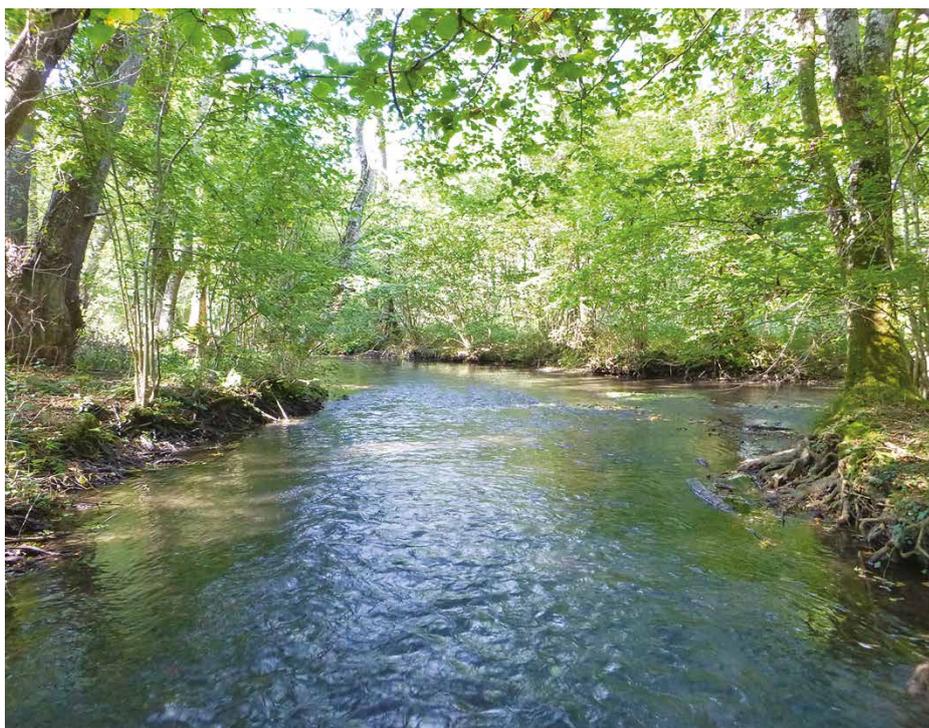
Pour commander votre composteur, contactez la Communauté de communes au 02 48 73 85 22 ou par mail contact@sauldre-sologne.fr

Un bon de commande vous sera envoyé. Après paiement, vous pourrez retirer votre composteur à la mairie de votre domicile ou à la déchèterie d'Aubigny sur Nère.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Depuis le 1er janvier 2018, l'Etat impose aux communautés de communes de prendre en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (dite GEMAPI). Cette responsabilité nouvelle entraîne des dépenses nouvelles pour mettre en œuvre cette politique à l'échelle des bassins versants. En effet, la Communauté de communes confie la gestion concrète de ce service aux différents syndicats en charge des bassins versants, mais en assure le financement.

A ce titre, le conseil communautaire a décidé d'instaurer à compter du 1er janvier 2019 la taxe GEMAPI pour un montant total de 65 200 €, qui sera réparti entre tous les contribuables du territoire sur la taxe foncière, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises.



Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Objectif :

- Veiller au respect de la réglementation des filières d'assainissement non collectif pour la protection du milieu naturel et le maintien de la salubrité publique.

Missions :

- Contrôler les installations d'assainissement non collectif conformément à la loi sur l'Eau
- Fournir à l'usager l'ensemble des éléments techniques et conseils lui permettant de mettre en conformité son dispositif

2 types de contrôle

Contrôle des installations existantes

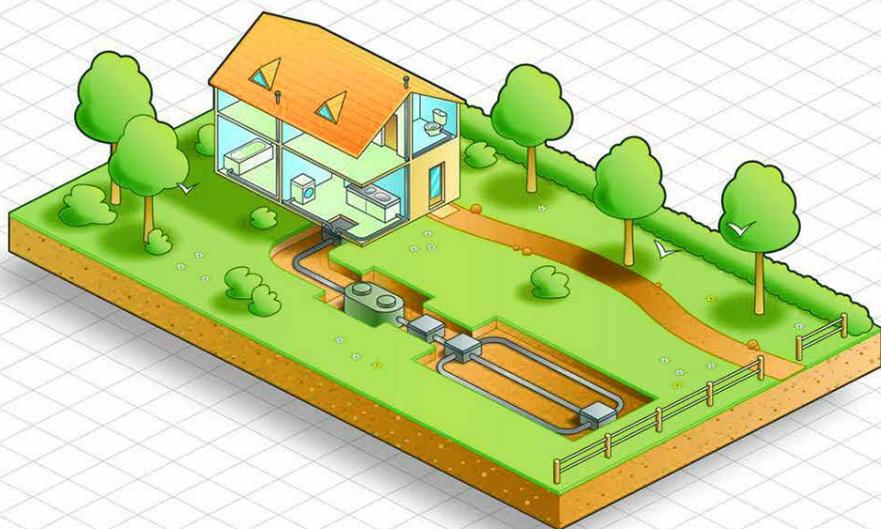
il s'agit soit d'un diagnostic pour vérifier l'existence et le fonctionnement du dispositif et ses éventuels défauts, soit d'un contrôle périodique de bon fonctionnement (effectué au moins une fois tous les 10 ans).

Contrôle des installations neuves ou réhabilitées

Portant sur les ouvrages neufs réalisés à l'occasion d'un permis de construire, d'une déclaration de travaux ou de tout acte d'urbanisme, ainsi que sur les ouvrages à réhabiliter. C'est un contrôle en deux temps.

- 1/ une étude du dossier de conception lors du dépôt de la déclaration d'autorisation.
- 2/ le contrôle de bonne exécution après achèvement des travaux.

A noter : Dans le cadre d'une transaction immobilière le vendeur doit fournir à l'acquéreur un rapport de contrôle datant de moins de 3 ans.



Installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

ENVIRON
2 600

INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE,
SOIT PRÈS DE 6 500 HABITANTS CONCERNÉS.

140

CONTRÔLES ET DIAGNOSTICS
RÉALISÉS EN 2017

Aide financière aux travaux de réhabilitation



A partir du 1er janvier 2019, et pour la période 2019-2024 l'Agence de l'Eau lance son 11ème programme pluriannuel d'intervention.

Sous réserve d'un accord de l'Agence de l'Eau et dépendamment des modalités d'éligibilité, les propriétaires d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré, peuvent se voir octroyer une aide financière à hauteur de 60% du coût total des travaux de réhabilitation, dans la limite de 5 100 € par installation.

Les propriétaires souhaitant effectuer la réhabilitation de leur installation doivent prendre contact avec le SPANC (environnement@sauldre-sologne.fr 02 48 73 85 22) afin de mettre en place la procédure d'attribution des aides.

Attention : Les propriétaires ayant réalisé des travaux sans accord préalable de l'Agence de l'Eau et du SPANC ne pourront pas bénéficier de cette aide.

Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Un lieu de rencontre et d'échanges pour les assistantes maternelles

- Mise en relation avec des parents.
- Diffusion d'information quant à l'agrément, au statut, aux droits et obligations de l'assistante maternelle.
- Rencontres thématiques avec des professionnels de la petite enfance.

Un lieu d'informations pour les parents et futurs parents

- Information quant aux différents modes de garde et diffusion de la liste des assistantes maternelles.
- Information sur vos droits et obligations en tant qu'employeurs.
- Accompagnement dans vos démarches administratives liées à l'accueil de votre enfant.

Un lieu d'animation et d'éveil pour les tout-petits

- Ateliers d'éveil organisés les matins dans différentes communes du territoire offrant un espace de socialisation aux enfants, leur permettant de rencontrer d'autres enfants et de tisser des liens
- Espace de découverte, de jeux et d'activités dans un cadre adapté aux tout-petits

Renseignement : Mme Carole GAUTRON, animatrice RAM,
ram@sauldre-sologne.fr
 Tél. : 06 77 37 65 95

Un séjour d'été pour les jeunes de la Communauté de communes

Cet été une quarantaine d'adolescents du territoire intercommunal ont pu se retrouver et partager d'agréables moments de convivialité lors d'un séjour vacances de 5 jours riches en activités et en découvertes à Châteauneuf sur Cher.

Un défi réussi pour la communauté de communes qui organisait pour la première fois ce type de séjour permettant à tous les jeunes (12-17 ans) du territoire de bénéficier d'une offre de vacance.



Planning du RAM Sauldre et Sologne

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Ateliers d'éveil LA CHAPELLE D'ANGILLON	Permanences d'informations ARGENT SUR SAULDRE
Mardi	Ateliers d'éveil AUBIGNY SUR NERE	Permanences d'informations AUBIGNY SUR NERE
Mercredi	Ateliers d'éveil ITINERANT	
Jeudi	Ateliers d'éveil BRINON / BLANCAFORT	Permanences d'informations LA CHAPELLE D'ANGILLON
Vendredi	Ateliers d'éveil AUBIGNY SUR NERE	Permanences d'informations AUBIGNY SUR NERE

Si vous souhaitez recevoir par mail les actualités du RAM, le planning des activités et des sorties, adressez votre demande à ram@sauldre-sologne.fr en précisant vos coordonnées de contact.

